La Chambre discute le projet de loi modifiant la taxe sur le chiffre d'affaires

Toute la discussion a porté sur le changement à apporter au régime des coopératives.

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. RAIBERTI, devant un petit nombre de députés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. DIOR est au banc du gouvernement.

René NICOD a la parole pour soutenir un amendement. Celui-ci tend à considérer comme intermédiaire les unions de sociétés coopératives ou magasins de gros.

M. Justin GODART soutient l'amendement Nicod, en faisant ressortir que l'exonération proposée ne diminuera que de très peu le rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

C'est une grosse faute, dit-il, que d'assimiler les coopérateurs et les commerçants. C'est une faute juridique et économique.

M. Victor CONSTANT combat l'amendement Nicod.

E. LAFONT parle en faveur des coopératives, mais la Chambre est tellement bruyante que l'orateur demande le renvoi de la discussion à cet après-midi. Il en est ainsi décidé.

Un amendement repoussé

L'après-midi, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le chiffre d'affaires.

Ernest LAFONT continue le discours qu'il a commencé ce matin pour défendre l'amendement de Nicot.

Cet amendement, mis aux voix, est repoussé par 454 voix contre 144.

Un amendement adopté

M. René LEFEBVRE dépose l'amendement suivant :

Sont considérés comme intermédiaires, dont le chiffre d'affaires est constitué par le montant des bonis affectés en paiement des frais généraux ou non ristournés aux acheteurs, les groupements à base coopérative d'achat entre commerçants, les syndicats agricoles qui achètent ou livrent à leurs membres ce qui est nécessaire à la culture, les magasins de gros des sociétés coopératives de consommation. Tous les autres groupements d'achat, syndicats agricoles et coopératives de consommation et de production sont considérés comme se livrant à des opérations rentrant dans la première catégorie.

M. René LEFEBVRE. — Je demande à la Chambre de maintenir ce qu'elle a voté l'année dernière, c'est-à-dire la possibilité pour la petite et la moyenne culture, pour les coopératives de consommation, le moyen et le petit commerce, de s'unir pour soutenir la concurrence qui leur est faite par les gros acheteurs.

L'amendement de M. Lefebvre, repoussé par la commission, mis aux voix est adopté par 337 voix contre 185.

Les derniers paragraphes de l'article 4 sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à demain matin.

Le drame de Fleury

LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de Berthon, une demande d'interpellation sur l'impunité dont jouissent le colonel Bernard et le général Boyer, responsables de l'exécution à Fleury, des sous-lieutenants Harduin et Millon.

M BARTHOU demande le renvoi de la discussion à la suite des autres interpellations.

BERTHON renonce à demander la discussion immédiate, mais il demande au ministre de fixer une date précise.

M. BARTHOU demande à la Chambre de ne pas insister pour la fixation de la date qu'il ne saurait préciser. Il prend l'engagement d'accepter la discussion avant la séparation des Chambres.

La fixation de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

L'ordre du jour

La Chambre adopte la proposition de M. BROUSSE, tendant à inscrire à l'ordre du jour, avant les projets sur les mines de potasse d'Alsace, le projet sur le régime fiscal des boissons hygiéniques.

Séance demain matin, suite de la discussion sur la taxe sur le chiffre d'affaires. Cette discussion continuera l'après-midi.

Avant le vote de la loi des loyers

Un contre-projet qui permettrait d'attendre le texte définitif

Paris, 23 juin. — M. Bellet et plusieurs de ses collègues estimant que le projet de loi sur la prorogation des baux et conventions verbales arrivant à expiration en octobre prochain, ne pourra venir en discussion avant la séparation des Chambres, et désirant éviter les difficultés qui pourraient surgir à ce moment entre propriétaires et locataires, ont déposé un contre-projet dont voici la substance :

Les dispositions des articles 2, 3 de la loi du 1er mars 1921 (relativement au terme de juillet 1921) seront applicables aux locations venant à expiration avant le 31 décembre 1921, si le juge de paix ou le tribunal civil n'ont pas déjà accordé un premier délai en vertu de la dite loi du 1er mars.

Les délais accordés aux locataires sont uniformément de six mois, et l'augmentation des prix du loyer sera fixée par le magistrat compétent (juge de paix pour les loyers jusqu'à six cents francs, tribunal civil pour les loyers d'un prix supérieur). Ces délais permettront d'attendre le vote d'un texte définitif.

LES MAISONS ALLEMANDES

NOUS EN VERRONS LES ÉCHANTILLONS DANS QUELQUES SEMAINES

Paris, 23 juin. — M. Wolf, qui doit, avec M. Bergmann, se rencontrer avec M. Loucheur, a déclaré qu'un accord rapide était à prévoir sur le prix des maisons que doit fournir l'Allemagne, maisons très confortables, c'est-à-dire, de l'avis même de la Commission française envoyée en enquête en Allemagne.

Il a ajouté :

« Le gouvernement français nous a demandé de hâter la livraison de 25.000 maisons : il a été convenu toutefois qu'une première tranche de 5.000 habitations serait très vite renvoyée dans les régions dévastées de la France... Des modifications pourront être alors apportées aux autres 20.000, que nous expédierons ensuite. En tout cas, dès qu'une entente sera établie entre les experts français et allemands sur le prix et sur la forme de ces habitations, nous pourrons, en très peu de temps, quelques semaines à peine, élever très rapidement 76 maisons, construites selon les indications françaises et réparties dans les différents secteurs de l'ancien front.

« Ces 76 maisons, disséminées tout au long de la zone dévastée, permettront bientôt aux habitants de ces régions d'examiner de très près ce que nous pouvons leur envoyer... Nous recevrons alors plus facilement de nouvelles commandes.

— A-t-on pris une résolution au sujet de la main-d'œuvre à employer pour cette reconstruction ?

— Nous comptons très bien que l'utilisation de la main-d'œuvre allemande se heurtera en France à de grandes difficultés.

» On nous a reproché de vouloir ainsi donner du travail à nos chômeurs. Il n'a jamais été dans nos intentions, en vous proposant nos ouvriers, d'atténuer chez nous la crise du chômage.

» Nous souhaitons tout de même que sur quelques points, dans certaines mesures, on accepte en France la collaboration de notre main-d'œuvre. Il n'y a en cela, je le crois, aucune insurmontable difficulté ».

Augmentation des droits de douane sur les blés et les sucres

Paris, 23 juin. — Nous croyons savoir de bonne source et nous sommes en mesure d'annoncer que le Gouvernement a décidé, lors du dernier Conseil des Ministres, de porter de 7 à 14 fr. la taxe douanière sur les blés exotiques. Le décret fixant cette décision est actuellement en préparation au Ministère de l'Agriculture.

D'autre part on annonce que le Gouvernement a décidé en principe, de porter le droit de douane sur les sucres étrangers, non pas de 20 à 60 fr. par quintal comme le demandait des producteurs de betteraves et les fabricants du sucre, mais à 50 francs.

Le prix du pain doit baisser

Les représentants de la meunerie estiment que nos approvisionnements en blé sont suffisants pour assurer la soudure dans des conditions satisfaisantes, qui permettent d'envisager dès maintenant, un premier abaissement du prix du pain.

La Commission sénatoriale de l'agriculture a décidé d'entendre à ce sujet, mardi prochain, les Ministres de l'Agriculture et du Commerce.

Pour solutionner le problème silésien

Le Conseil suprême va se réunir à Boulogne

Londres, 23 juin. — M. Chamberlain a annoncé à la Chambre des Communes qu'en ce qui concerne la situation en Haute-Silésie, il a été convenu qu'une réunion du Conseil Suprême sera tenu à Boulogne dans le courant du mois prochain, afin d'examiner cette question, ainsi que quelques autres, en attendant la décision des puissances.

M. Chamberlain dit en terminant que les pourparlers de Paris ont été caractérisés par un esprit d'extrême amitié, et que l'intention des puissances d'agir en coopération étroit s'est affirmée à nouveau.

Un duel entre époux

LE MARI A ÉTÉ TUÉ

Amiens, 23 juin. — A Bouquemaison, Mme Lefebvre, âgée de 32 ans, a tué son mari de trois balles de revolver dans la tête. Ce dernier étant ivre, la menaçait d'un fusil.

Le Japon a ratifié le traité de Trianon

Tokio, 24 juin. — Le Parlement Japonais vient de ratifier le traité de Trianon.

Le Sénat a voté la loi garantissant leur travail aux rappelés de la classe 19

M. Daniel-Vincent, ministre du travail, en a ainsi obtenu rapidement l'application.

On sait que M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, poursuivait la réalisation d'un projet de loi tendant à garantir leur travail ou leur emploi aux rappelés sous les drapeaux. Il s'agissait, en particulier, de ceux de la classe 19.

A l'ouverture de la séance de jeudi du Sénat, M. MARSOT développa son rapport sur ce projet, qui fut adopté aussitôt.

Le ministre du Travail a ainsi obtenu rapidement l'application de cette loi qu'il avait particulièrement à cœur de voir aboutir.

Ce que dit la loi

En vertu de la loi nouvelle, qui est promulguée au « Journal officiel » du 24 juin, les entreprises publiques ou privées, les administrations et offices doivent garantir aux hommes rappelés sous les drapeaux, l'emploi que chacun occupait au moment de sa mobilisation; tout contrat de travail, quelle qu'en soit la durée passée en vue du remplacement d'un mobilisé, expirera de plein droit, lors de la reprise de son emploi par ce dernier.

Pour être valable, la demande de réintégration devra être notifiée par l'intéressé par lettre recommandée, dans le délai de quinze jours qui suivra sa libération. Pour les militaires rappelés sous les drapeaux depuis le 1er mai 1921, et qui auraient été renvoyés dans leurs foyers avant la promulgaation de la loi, le délai partira du jour de cette promulgation.

Les fusillés de Vingré

MM. Louis SOULIE et Albert PEYRONNET demandent à interpeller le gouvernement sur les sanctions qui doivent suivre l'arrêt rendu par la Cour de cassation dans l'affaire dite des fusillés de Vingré.

M. Louis SOULIE dit qu'il est convaincu que le Sénat tout entier entend discuter cette affaire le plus tôt possible, mais il accepte qu'on attende la présence du ministre pour fixer la date.

La date de la discussion sera fixée quand M. le ministre de la guerre sera présent.

Pour la Société des Nations

Enfin le Sénat a adopté le projet de loi portant approbation du protocole concernant le statut de la Cour permanente de justice internationale de la Société des Nations.

Pour les travailleurs

Paris, 23 juin. — La Commission sénatoriale du commerce a chargé M. Bouter, sénateur de Saône-et-Loire, des rapports :

1. Sur le projet modifiant la loi de 1850 sur les moyens de constater les conventions entre patrons et ouvriers, en matière de tissage et bobinage;

2. Sur le projet ayant pour objet l'organisation des crédits aux sociétés coopératives de consommation.

Elle l'a chargé également de rédiger l'avis qui lui est demandé sur la proposition tendant à l'organisation de commissions ouvrières et patronales dans les bassins miniers.

Une ville minière va disparaître

LA DÉPRESSION DANS L'INDUSTRIE DU CUIVRE EN EST LA CAUSE

La dépression dans l'industrie du cuivre a eu pour conséquence le dépeuplement de la ville de Tyrone, dans le centre minier de New-Mexico. Cette ville avait coûté trois millions de dollars et était une des plus belles villes minières du pays. Elle comptait, il y a quelques mois encore, 4.500 habitants. Par suite de la fermeture des mines, la population est dépourvue de moyens de subsistance; les magasins sont fermés; les habitants quittent la ville; l'administration des chemins de fer a annoncé que les trains ne circuleraient bientôt plus.

Dans peu de temps, il ne restera plus dans la ville qu'une douzaine de gardiens, chargés de la surveillance des mines et du matériel. Les stocks ont été embarqués pour un autre lieu.

La ville de Tyrone possède un hôpital, un théâtre, une bibliothèque et des établissements scolaires modernes.

LES JARRETIÈRES DE L'ACTRICE

ELLES SONT PORTÉES... EN DEHORS DU TERRITOIRE SUR LEQUEL PEUT S'ÉTENDRE LA MAIN DE LA JUSTICE

Il y a des juges à Berlin, dit un vieux proverbe; il y en a aussi en Amérique et qui ne manquent pas d'humeur; à preuve la délicieuse petite histoire que nous allons conter ici.

Tout dernièrement, une actrice américaine, engagée dans le théâtre de la ville de City-County, était citée par une couturière de Boston à qui elle devait cinq mille dollars.

L'actrice déclara que n'ayant pas encore reçu un centime de son directeur, elle se trouvait dans l'impossibilité de payer sa dette. Du reste, il avait été convenu qu'elle solderait sa couturière en plusieurs échéances.

L'avocat de la plaignante déclara à son tour aux juges que la jeune artiste possédait des jarretières ornées de diamants, d'une valeur de onze mille dollars.

Mais l'avocat de la partie adverse répondit gravement que sa cliente portait ses jarretières là où elles doivent être portées, c'est-à-dire en un endroit où l'honorable « shérif » en personne ne peut étendre sa juridiction. Et le tribunal jugea que les valeurs dénoncées ne seraient pas saisies, attendu qu'elles étaient portées en dehors du territoire sur lequel peut s'étendre la main de la justice.

Dernière Heure

L'ORGANISATION DU CRIME

Des bandits en auto devaient opérer à la fin de ce mois

Lyon, 23 juin. — La bande de voleurs d'automobiles arrêtée à Veux-en-Velin et complétée par l'arrestation d'un cinquième individu, nommé Michel Henry, est composée de repris de justice plusieurs fois condamnés, dont le chef était un certain Anselme Germain, 22 ans, mécanicien, ancien coureur cycliste, boxeur champion et pilote aviateur à l'école d'aviation de Pau. Munie de ses autos, la bande projetait de profiter de l'échéance de fin juin pour dévaliser des garçons de recettes ou piller des bijouteries.

La terreur va redoubler en Russie soviétique

Riga, 23 juin. — A la séance du Sovnarkum, il a été procédé à l'ouverture du Congrès de la IIIe Internationale. Boukharine a prononcé un discours qui est vivement commenté dans les milieux bolchevistes. Boukharine a en effet déclaré que le mécontentement allait grandissant, non seulement parmi la population, mais aussi parmi les troupes.

Après la lecture de ce rapport, l'opposition a vivement attaqué Lénine et ses partisans, les accusant de provoquer par leurs concessions la hardiesse des ennemis du régime.

Après la séance qui a duré 7 heures, l'opposition s'est réunie pour étudier un plan de salut du régime, en premier lieu sur un redoublement de terreur.

En Haute-Silésie

L'attitude des allemands reste inquiétante

Sosnowice, 23 juin. — L'attitude des Allemands reste toujours inquiétante. Les Allemands se seraient dernièrement emparés à Kendrzyn, de cinq automobiles anglaises, à Slawencice ils ont tiré des coups de fusil sur un bataillon anglais et contrairement à la convention, ils ont occupé cette localité. Les Polonais ont résisté à cette nouvelle provocation allemande, et ne se sont pas laissés entraîner dans la lutte.

Les tergiversations et les lenteurs allemandes dans l'affaire de la pacification continuent de présenter un grand danger pour la Haute-Silésie. Les Allemands paraissent compter sur l'exaspération de la population Polonaise poussée à bout par près d'un mois d'attente. Les chefs politiques Polonais ne se dissimulent pas le danger de la situation.

L'anniversaire de Verdun

Verdun, 23 juin. — Verdun a célébré aujourd'hui le cinquième anniversaire de la grande, longue et terrible bataille qui a immortalisé son nom.

La municipalité, en effet, a pris une délibération portant que chaque année l'héroïque défense de la ville serait solennellement commémorée à la date du 23 juin, en souvenir de la journée du 23 juin 1916, qui marqua le point culminant de la ruée allemande et la vit brisée.

Aux diverses cérémonies assistèrent MM. Maginot, ministre des pensions, accompagné du docteur Pierre, inspecteur général ; M. Poincaré, ancien président de la République et le général Nivelle, qui succéda au général Pétain comme commandant de l'armée de Verdun.

Un adjoint au maire de Nice a gagné le million

Nice, 23 juin. — Le gagnant du lot de un million du dernier tirage des obligations communales et foncières 1921, est M. Alexandre Mari, avocat, adjoint au maire de Nice.

Le temps d'aujourd'hui

Probabilités pour la journée du 24 juin. — Vents très faibles, nord-est dominant moitié sud France ; beau temps, un peu nuageux ; brumeux. Plus chaud.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LE VOLEUR VOLÉ S'EST FAIT PINCER

Les agents de sûreté Fiévet et Rancelot ont découvert, hier, l'auteur du vol d'un portefeuille, commis le 12 courant, au préjudice de M. Louis Lannoy, cabaretier, rue du Moulin, 46. C'est un nommé Emile Baey, 42 ans, apprêteur, demeurant rue des Longues-Haies, 37. Il a reconnu avoir soustrait ledit portefeuille du veston accroché dans la salle d'estaminet, pensant qu'il renfermait de l'argent. N'ayant trouvé que des papiers d'identité, Baey a jeté le tout dans une fosse d'aisances. Il a été laissé en liberté provisoire.

GRAND TOURNOI DE BOULES

Le Comité porte à la connaissance des amateurs que les boules devant servir au tournoi seront des boules spécialement remises sur le tour ou neuves, n'ayant jamais servi sous leur forme actuelle. Les boulodres jumelles sont aussi complètement remises à neuf et aucun joueur n'y aura été admis avant le tournoi.

Il s'ensuit que nul ne peut connaître ni les boules, ni les jeux, exclusivement réservés aux confrères du tournoi.

En conséquence, la chance sera égale pour tous et il serait difficile de pronostiquer quels seront les heureux champions du prix de 1.000 francs.

GRANDE HARMONIE

Répétition vendredi 24 juin, à 20 heures précises. — Programme du concert du 3 juillet, au Parc Barbieux. Communication.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Jeannine Matton, rue Fleurs, 26. — Henri Wattel, rue Croix, 78. — Gaston Lesceux, Boulevard Belfort, 90. — Marie-Louise Chaud, rue Tilleul, 23. — Suzanne Meyus, rue Dampierre. — Emile Debusscher, rue Rossini, 30. — Jean Deleu, rue Gare, 101 bis. — René Vanrietvelde, rue Toulouse, 145. — Gustave Demeyer, rue Lannoy, 219. — Jeanne Bouvry, rue Dampierre, 30. — Gilberte De Groote, rue Pierre de Roubaix, 73. — Henri Delbar, rue Valmy, 5.

Décès. — Philomène Pletinckx, épouse Leunens, 58 ans, rue Alger, 183.

TOURCOING

ENTOLAGE

M. Pierre Vanoutryve, 53 ans, peintre, demeurant à Wattrelos, rue des Trois-Pierres, 5, rencontra avant-hier soir, dans un estaminet de la rue Martine, une jeune femme qui lui plut. Il lui offrit une robe, un chapeau, un parapluie et l'emmena faire une promenade en auto avec deux amis de la belle. Quand ils se séparèrent, assez tard dans la nuit, le malheureux constata qu'un billet belge de 1.000 francs lui avait été volé.

ETAT-CIVIL

Naissance. — Madeleine Goossens, rue Houchard, 115.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Sous la présidence du citoyen Briffaut, Maire, le Conseil Municipal de Wattrelos s'est réuni jeudi soir 23 juin, à la Mairie.

Il a émis le vœu que les cartes de circulation à tarif réduit sur les tramways de la Compagnie de Roubaix, Tourcoing soient délivrées à tous les salariés sans distinction : ouvriers de toutes catégories, employés de l'industrie, des banques du commerce.

Les dépenses d'installation du téléphone à la Justice de Paix seront supportées pour partie par la ville de Wattrelos, savoir : 120 fr. pour l'année 1921, 75 fr. les années suivantes.

Le Conseil approuve le budget de la Caisse des Ecoles pour 1921 et les comptes de l'année 1920.

Une subvention de 150 fr. est accordée à la Société d'Accordéonistes « L'Avenir ».

Pour permettre la restauration du mobilier de l'Hôtel de Ville, une avance de 20.000 francs est demandée aux Dommages de Guerre.

Le procès-verbal de réception définitive du vitrail de la Mairie est approuvée, ainsi que celui pour les travaux exécutés en 1914 pour le groupe scolaire du Laboureur.

Le Conseil décide la mise à l'enquête d'une demande de concession d'énergie électrique sur le territoire de Wattrelos, puis il autorise le Maire à délivrer gratuitement les certificats de vie aux habitants titulaires de pensions de l'Etat, sous réserve que le montant de la pension ne soit pas supérieur à 4.000 francs par an.

Les marchés de ravitaillement sont approuvés, puis la séance est levée.

CONCERTS PUBLICS. — Pendant la saison d'été 1921, les concerts publics seront donnés aux dates ci-après sur le kiosque de la Grand'-Place, à 20 h. : les jeudis 30 juin, Ouverture des Concerts d'Été par « Les Enfants de la Lyre » ; 7 juillet, la Musique Municipale ; 21, la Philharmonie du Crétinier ; 28, les Enfants de la Lyre ; 4 août, la Musique Municipale ; 11, la Philharmonie du Crétinier ; 18, les Enfants de la Lyre ; 25, la Musique Municipale ; 1er septembre, clôture des Concerts d'Été par la Philharmonie du Crétinier.

LA FRAUDE. — Pour avoir introduit en France, 144 boîtes d'allumettes belges, Céline Desmet, de Roubaix, a été arrêtée au poste de douanes de la Houssarde et remise aux gendarmes pour être dirigée sur Lille.

CONTRAVENTION. — La police a dressé procès-verbal, à Mme Marie Merlin, rue Carnot, 50, pour divagation de chien, sans muselière.

L'IVRESSE. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Debrackeleer Lévin, 41 ans, chauffeur, rue de Mouscron, 197 bis, pour ivresse et bris de carreaux au cabaret Depoorter-Descamps, même rue, 197.

SÉRIE DE CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées par la police à la charge de : Chauwaert René, 22 ans ; Baert Julien, 21 ans ; Demarteleire Henri, 40 ans, ouvriers bricolages, pour circulation en vélo sur le trottoir de la rue d'Audenarde ; à Vermeege Léopold, au Nouveau-Monde, pour maraudage de trèfle ; à Merlin Marie, rue Carnot, 50, à Wattrelos ; à Verlinde Auguste, à Roubaix, 50, rue Delespaul ; à D'Hooghe Emma, cabaretière, contour Saint-Liévin, 9, pour divagation de chiens non muselés.

FÊTE DU 14 JUILLET. — Les Sociétés diverses (cyclistes, archers, boulistes, pinsonneux, cartes, sociétés d'épargne, de secours mutuels, etc.) composées d'au moins 20 membres, qui désirent prendre part au cortège, doivent se faire inscrire à la Mairie, bureau du secrétariat. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 9 juillet. Une prime de présence de 20 francs sera accordée à chaque société.

Voici le programme du concert qui sera donné par l'Orphéon Scolaire Mixte (300 exécutants), accompagné d'une section de la Musique des Enfants de la Lyre : 1. « La Marseillaise » ; 2. Chant de fête des Ecoles Laïques, d'Isoré ; 3. France, chant national, de Renaud-Maury.

AVIS AUX CHOMEURS. — Tous les possesseurs de bulletins de salaires dont les familles sont inscrites aux secours du Bureau de Bienfaisance, devront se présenter, munis de leur bulletin, au Bureau de Bienfaisance, le lundi 27 juin de 8 heures à midi et de 14 à 17 heures.

MORTS POUR LA FRANCE. — Jeudi 30 juin, par le train de 10 heures, arriveront en gare de Wattrelos les cercueils contenant les corps de deux combattants wattrelosiens : Augustin Deblock, soldat au 1er R. I., exhumé à Saint-Acheul, et Louis Rassoy, soldat au 243e R. I., exhumé à Montdidier.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Georges-Horace Robinson, rue Carnot, 17. — Lucienne Dedeurwaerder, Sentier de la Plume, 29. — Fernande Mairie, rue du Tilleul, 31. — Anna Delignies, rue de Roubaix, 109. — Marcel Debosschère, rue du Gauquier, 14.

Publications. — Cyrille Landuyt, tisserand, et Léa Codron, visiteuse. — Jean-Baptiste Scetement, chauffeur d'auto, et Zélia Vanoverberghe, sans prof.

LILLE

VIOLENT INCENDIE A FIVES

UN DÉPOT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DÉTRUIT PAR LE FEU. — 200.000 FRANCS DE DÉGÂTS.

Hier soir, l'agent Lesage, du poste du 9e arrondissement, de service sur la place du Prieuré, à Fives, apercevait une vive lueur qui montait du groupe de maisons contiguës aux écoles Descartes et Louis-Blanc.

Il donna aussitôt l'alarme et prévint les pompiers. Le feu, qui s'était déclaré au 87 de la rue Guillaume-Verniers, dans un dépôt de matériaux appartenant à M. Gérard Behin, entrepreneur de plafonnage, ne tarda pas à prendre de l'extension. Trouvant dans les matériaux amoncelés une proie facile, le brasier augmenta en intensité. Une longe flamme rouge monta vers le ciel, à une hauteur de plus de 20 mètres.

De la Grand'Place de Lille, la lueur semblait sortir des dépendances de la gare.

Tous les habitants du quartier étaient sur pied et aux fenêtres, quand les pompiers de Malus et de la rue Saint-Gabriel arrivèrent au grand trot. Peu de temps après, les pompes étaient mises en batterie et déversaient des flots d'eau sur l'immense brasier. A un certain moment, les écoles Descartes et Louis Blanc furent sérieusement menacées au point qu'il fallut arroser leurs murs pour les préserver.

Après une heure d'efforts, les pompiers réussirent à se rendre maîtres de l'incendie, mais il ne restait plus rien des baraquements de l'entreprise. Ces dépôts contenaient du bois, du zinc, de la benzine, du papier goudronné, des matériaux de construction et deux autos de tourisme, estimées 50.000 francs.

Les dégâts, estimés 200.000 francs, sont couverts partiellement par une assurance. Seules les autos n'étaient pas assurées.

On ne sait à quoi attribuer les causes de l'incendie.

A 9 heures et demie du soir, le propriétaire fit un tour d'inspection dans ses magasins et ne remarqua rien d'anormal. Deux heures plus tard, l'incendie éclatait.

Sur les lieux du sinistre se trouvaient le capitaine des pompiers Crombez et le commissaire de permanence, M. Pommier.

ON A RETIRÉ DE LA DEULE LE CORPS D'UN INCONNU

Hier, vers 16 heures 30, le garde Bureau a retiré du canal de la Deûle, à hauteur du Pont de la Citadelle, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une cinquantaine d'années.

Dans ses poches, on retira un savon, un canif, un lorgnon et un peigne cassé. On ne trouva sur lui aucun papier permettant d'établir son identité.

Voici le signalement de cet inconu: moustache et cheveux grisonnants, vêtu d'un costume bleu marine, d'une veste noire et chaussé de brodequins de l'armée, en bon état.

Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau environ trois semaines et ne portait aucune trace de coup.

Après les constatations d'usage, le cadavre a été transporté à la Morgue.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD* — N° 74

FOX-FILM

:: Voleurs :: de Femmes

VERSION CINÉMATOGRAPHIQUE DU ROMAN D'AVENTURES

ADAPTÉ PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HUBI

DIXIÈME ÉPISODE

LE CERCUEIL D'ACIER

Le yacht, manœuvre arrière, sortit de l'enfroit parsemé d'écueils où il s'était risqué. A ce moment, Morton et le lieutenant Morgan étaient arrivés au haut du rocher qu'ils avaient décidé de gravir.

III. — LE DÉVRIER DE LA MER

L'un aviateur jouissait d'une vue remarquable.

Tandis que Bob promenait un regard circulaire à la recherche d'un secours problématique, James Morgan, fixe, immédiatement l'objet mêmé de leur espoir.

— Voyez, dit-il, le chasseur de sous-marins revient vers l'île. Sans aucun doute, les observateurs sont aux aguets, derrière leurs verres grossissants. Nous avons de grandes chances d'être aperçus et secourus.

— Que faire ? dit Norton.

Son compagnon entreprenait déjà d'attirer l'attention du « Submarine-Chaser » le « S.-C. 77 ».

Il tira deux coups de revolver, en l'air. Il essaya ensuite d'enflammer son mouchoir, mais les ruines du château produisaient encore trop de fumée pour que son signal pût avoir quelque chance de succès.

— Si vous montiez sur mes épaules, proposa Bob. Notre silhouette se détacherait mieux sur le ciel.

Morgan, avec l'agilité d'un mousse, obéit à cette suggestion.

Le « S.-C. 77 », virant de bord à chaque instant, se mouvant avec une rapidité extraordinaire, se rapprochait toujours du rivage.

Tout à coup, sa marche parut moins hésitante. Le navire venait droit à nos amis.

Morgan sauta à terre et, par télégraphe optique, signala qu'il désirait être pris à bord. Ses bras, redevenus inertes, le long de son buste, il concentra toute son attention pour apercevoir la réponse qu'il attendait.

Un marin, muni d'un petit drapeau noir dans chacune de ses mains, répondit au message.

— Que disent-ils ? questionna le fiancé de Ruth.

— Patientez une seconde, réclama Morgan.

Le marin ramena ses petits drapeaux et les mêla pour indiquer la fin de la conversation.

James, alors, le visage radieux, contenta sa curiosité de son ami.

— Ils m'ont signalé qu'ils ne pouvaient accoster ici à cause des écueils, mais qu'ils nous attendaient sur l'ordre venant de l'île.

— Hurrah ! James, s'enthousiasma l'athlète.

Ils dégringolèrent le rocher avec la célérité et la souplesse de deux cabris. Malgré toute leur hâte, ils n'arrivèrent pas très en avance à l'endroit assigné.

Ils purent admirer la sûreté et l'extrême mobilité du chasseur de sous-marins, un bâtiment de petites dimensions, mais conçu spécialement pour la course sur les flots et la lutte contre les pirates.

Sur le pont, muni d'un canon dernier modèle, à tir rapide, huit marins en tenue d'été, vêtus de blanc, attendaient le moment d'accoster.

Le S.-C. 77 était pourvu de deux autres canons et d'un tube lance-torpille. Il possédait, en outre, les engins offensifs et défensifs les plus perfectionnés. Il pouvait rivaliser en vitesse avec les bâtiments les plus rapides du monde entier.

Sans heurt, sans à-coup, doucement, il vint s'immobiliser entre deux récifs menaçants. Cela prouvait une rare maîtrise du pilote. Nos deux héros n'hésitèrent pas. D'un saut, ils se trouvèrent sur le pont où les matelots les reçurent et les retinrent pour les empêcher de glisser ou de choir.

— Morgan ! s'écria une voix.

Le lieutenant commandant le « Lévrier de la Mer » se précipitait, les mains tendues.

James ne fut pas long à le reconnaître.

— Hello ! Stuart !

C'étaient deux anciens camarades de promotion de la « Navy ».

Déjà, le S.-C. 77 s'éloignait de l'île, pourfendant les vagues.

Bob fut présenté. Des shake-hands chaleureux et énergiques furent échangés.

— Mon vieux garçon, disait le commandant du navire à Morgan, enchanté de ce hasard qui fait bien les choses. J'étais indécis sur ce que j'allais faire ; mais à présent, tout est « all right ». A nous deux, nous allons combiner la belle manœuvre et je ne donnerais plus un dollar de la peau des pirates !

James approuvait. Norton ragaillardi, réconforté, élaborait déjà des projets.

— Si vous permettez, lieutenant, dit-il à Stuart, je vous dirai mon opinion...

— Je brûle de la connaître.

— Considérez la marche du yacht. Il ne procède à aucune recherche. Pas d'hésitation, pas de tâtonnement. Il sait où il va. Sûrement, le sous-marin pirate navigue de concert avec lui. Nous n'avons qu'à ne pas le perdre de vue et nous trouverons certainement l'opportunité d'agir.

— Parfaitement déduit ! s'exclama l'as aviateur.

Le lieutenant Stuart donna aussitôt des ordres en conséquence. A l'horizon, le destroyer 148, ses quatre cheminées vomissant de lourds panaches de fumée noire, patrouillait sans relâche.

— Si on l'informait de notre décision ? demanda Morgan.

— Oui, si le sous-marin ne peut pas intercepter notre sans fil, remarqua l'officier de marine. Dans le cas contraire, il est inutile de le prévenir.

» Le « 148 » comprendra vite, à notre allure, que nous sommes sur la bonne piste et il ne s'éloignera pas trop de nous.

— Judicieux ! applaudit Norton.

La mer était assez calme. Le jour baissait.

Les fiancés des douzième et treizième captives se rendirent compte que leurs entrailles criaient famine en voyant un marin croquer un morceau de biscuit.

Ils furent royalement sustentés.

Sur le yacht, rien de nouveau ne s'était produit. A l'avant du bateau, Edmund Storrow et son inséparable Winthrop, surveillaient la surface de la mer et, quelquefois, le félon montrait à son « beau-père » le périscope du sous-marin qui émergeait assez fréquemment, comme pour signaler sa présence et indiquer la route à suivre.

Sur les destroyer 148, le commandant fulminait. Il était dans sa tourelle de commandement avec son second et lui répétait pour la dixième fois :

— Il faut absolument qu'on le capture ou qu'on le coule avant ce soir ! On dirait que le « 77 » marche toujours dans la même direction, comme s'il possédait un sûr renseignement ? Ne trouvez-vous pas ?

— J'allais vous faire cette remarque, commandant, dit l'autre officier. Ne nous éloignons pas trop de lui, à tout hasard.

— Agissons ainsi, oui.

Quant au sous-marin, il continuait sa route, normalement, ne se doutant pas de la présence de la meute à ses trousses.

Les treize jeunes mariées, exténuées de fatigue après une telle journée, restaient blotties les unes contre les autres, ne prononçant même pas une parole.

Le Mahdi avait perdu une heure à s'assurer personnellement que l'accident qui s'était produit avant de franchir la passe ne pouvait pas avoir de conséquences graves. L'avarie était relativement légère. Il était revenu dans la salle des machines et se félicitait intimement du parfait fonctionnement des moteurs.

Son inspection terminée, avant de rejoindre Zara et de se restaurer, il s'approcha du pilote à barbe blanche qui était encore de service.

— Sais-tu que tu as failli nous faire sombrer ? lui dit-il brusquement.

L'homme baissa la tête.

— Souvenis-toi, Bob ! reprit le Mahdi, menaçant. Roudeki m'a signalé ta nonchalance et ta fainéantise, depuis peu. Il faut que ça change ! Je t'ai à l'œil, chien... Si tu commets encore la moindre faute, il t'en coûtera cher !

Le bandit, d'un signe de tête, affirma sa soumission et sa volonté de mieux faire.

Le tyran s'approcha du périscope.

— Emerge, commanda-t-il.

Le pilote actionna la pompe aussitôt pour alléger le submergible.

— Suffit ! Stoppe ! intima le Mahdi.

Il pouvait explorer la surface de la mer.

Il vit le yacht blanc à un gros demi-mille derrière lui. Il sourit à cette vision pensant à Winthrop qui réalisait si bien ce qu'il avait promis. Mais en faisant tourner son appareil, il aperçut, coup sur coup, le destroyer et le chasseur de sous-marins qui paraissaient naviguer de concert.

— S'ils s'entêtent, maugréa le corsaire, je les coulerai sans pitié !

Il abandonna le périscope pour revenir au pilote.

— Voyage en plongée, lui dit-il, jusqu'à ta relève, à dix heures. Garde ta direction, à deux degrés près, pour que le yacht puisse nous suivre. Ne laisse émerger le haut de la tourelle que pendant une minute, toutes les demi-heures. Le danger menace. La mer est infestée d'une damnée vermine.

Un nègre vint se mettre en faction au bas du périscope pour surveiller la surface des flots pendant les rares moments où cela serait possible.

Hassen ben Sabbath passa, alors, dans sa luxueuse cabine-salon.

IV. — LA CHASSE DANS LES TÉNÈBRES

La nuit vint, lentement.

Après son repas, le Mahdi avait dormi pendant un assez long moment. Ainsi qu'il était convenu, Roudeki vint le réveiller pour la relève des hommes aux machines.

(A suivre).